

Demande – Certificat d’inscription à titre de membre inactif

Engagement et reconnaissance



Ordre des travailleurs
sociaux et des techniciens
en travail social de l’Ontario

250, rue Bloor Est
Bureau 1000
Toronto ON M4W 1E6

Téléphone : 416-972-9882
N° sans frais : 1-877-828-9380
Télécopieur : 416-972-1512
otsttso.org

DEST. : ORDRE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX ET DES TECHNICIENS EN TRAVAIL SOCIAL DE L’ONTARIO (« L’ORDRE »)

EXP. :

NOM DU MEMBRE DE L’ORDRE

OBJET : DEMANDE – CERTIFICAT D’INSCRIPTION À TITRE DE MEMBRE INACTIF

ENGAGEMENT ET RECONNAISSANCE

Je soussigné(e), _____, reconnais et comprends que pour recevoir un certificat d’inscription à titre de membre inactif, je dois fournir à l’Ordre le présent formulaire Engagement et reconnaissance.

Je reconnais que :

1. Je n’ai manqué à aucune obligation envers l’Ordre, y compris l’acquittement de la cotisation annuelle, de toute pénalité ou de tout autre montant que je dois à l’Ordre, et que je ne fais pas l’objet de procédures disciplinaires ou d’aptitude professionnelle en cours;
2. Pendant que je serai titulaire d’un certificat d’inscription à titre de membre inactif, je ne m’engagerai pas dans l’exercice du travail social/des techniques de travail social en Ontario;
3. Pendant que je serai titulaire d’un certificat d’inscription à titre de membre inactif, je n’emploierai pas de titres ou désignations mentionnés aux articles 15 et 16 du Règlement de l’Ontario 383/00 (Inscription) pris en application de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social*¹, sauf si le titre ou la désignation sont immédiatement suivis de « inactif » en français et de « inactive » en anglais;
4. Je participerai, sur une base annuelle, au Programme de maintien de la compétence (PMC) de l’Ordre, y compris, sans toutefois s’y limiter, l’achèvement de la grille d’auto-évaluation et du plan de perfectionnement professionnel, et aux activités d’apprentissage figurant dans mon plan de perfectionnement professionnel;
5. Je fournirai à tout moment, à la demande de l’Ordre, une preuve satisfaisante selon laquelle j’ai achevé le PMC.

Je reconnais et comprends que :

1. Je peux faire à nouveau une demande de certificat d’inscription de la catégorie générale si je remplis les conditions suivantes :
 - i. Je remets à la registrature un formulaire de demande, dûment rempli et signé, pas moins de 60 jours avant que je n’entende commencer à exercer; et
 - ii. Je m’acquiesce de tous droits impayés, y compris la cotisation annuelle, toute pénalité ou tout autre montant que je dois à l’Ordre; et
 - iii. J’étais titulaire d’un certificat d’inscription de la catégorie générale immédiatement avant de devenir membre inactif.
2. Une inscription selon laquelle je suis titulaire d’un certificat d’inscription à titre de membre inactif sera portée au Tableau de l’Ordre et cette information sera mise à la disposition du public.

¹ Ces titres et désignations comprennent : « Travailleur social », « Travailleur social inscrit », « TSI », « Social Worker », « Registered Social Worker », « RSW », « Technicien en travail social », « Technicien en travail social inscrit », « TTSI », « Social Service Worker », « Registered Social Service Worker », « RSSW ».

3. Selon une condition imposée à mon certificat d'inscription à titre de membre inactif, je n'exercerai pas le travail social/les techniques de travail social en Ontario.
4. Selon une condition imposée à mon certificat d'inscription à titre de membre inactif, je n'utiliserai pas l'un des titres ou désignations mentionnés aux articles 15 et 16 du Règl. de l'Ont. 383/00 (Inscription) pris en application de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social*² sans que le titre ou la désignation ne soient suivis immédiatement de « inactif » en français ou « inactive » en anglais.
5. Si je recommence à exercer le travail social/les techniques de travail social avant d'avoir reçu un certificat d'inscription de la catégorie générale, je suis réputé(e) devoir payer à l'Ordre, à partir de la date où j'ai recommencé à exercer, la cotisation annuelle d'un membre dans la catégorie générale du certificat d'inscription, ou le solde de celle-ci, et une pénalité de 50 \$ pour paiement en retard de la cotisation annuelle, pour chaque année pertinente. Je dois promptement verser à l'Ordre tous droits ou pénalités non réglés, y compris la cotisation annuelle, la pénalité ou tout autre montant que je dois à l'Ordre.
6. Si j'ai été titulaire d'un certificat d'inscription à titre de membre inactif pendant plus de cinq ans et si je souhaite recevoir à nouveau un certificat d'inscription de la catégorie générale, je dois, en plus de satisfaire aux conditions ci-dessus, convaincre la registrature qu'à cette date, je suis compétent(e) pour exercer le travail social/les techniques de travail social.
7. Si je ne m'acquiesce pas de mes obligations aux termes du présent formulaire Engagement et reconnaissance, à la satisfaction de la registrature, celle-ci peut renvoyer la question devant un comité statutaire de l'Ordre. Un tel comité, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut renvoyer la question devant le comité de discipline aux fins d'audience, des allégations de faute professionnelle découlant du défaut de se conformer aux termes de l'engagement et de la reconnaissance et aux conditions imposées au certificat d'inscription à titre de membre inactif.

Signature:

Date:

Nom (en lettres moulées) :

N° d'inscription du membre :

Témoin :

Date:

² Ces titres et désignations comprennent : « Travailleur social », « Travailleur social inscrit », « TSI », « Social Worker », « Registered Social Worker », « RSW », « Technicien en travail social », « Technicien en travail social inscrit », « TTSI », « Social Service Worker », « Registered Social Service Worker », « RSSW ».